



Nos réf. : CRAT/12/AV.251
JH

Le 14 juin 2012

Avis de la CRAT relatif au Programme Communal de Développement Rural de LOBBES

Conformément à l'article 10 §2 du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune de Lobbes.

1. CONTEXTE

<u>Demande</u> :	PCDR Le document répond au prescrit du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ainsi qu'à son arrêté d'application du 20 novembre 1991.
<u>Demandeur</u> :	La commune de Lobbes
<u>Brève description de la commune</u> :	La commune de Lobbes, située au nord de la botte du Hainaut, englobe 4 villages et compte environ 5.700 habitants. Elle présente une superficie de 32,2 km ² .
<u>Auteur du PCDR</u> :	Survey & Aménagement
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Projet demandé en 1^{ère} convention</u> :	Aménagement d'une liaison entre la Collégiale, la place de l'Hôtel de Ville et l'ancienne abbaye et étude de potentialité de prolongement vers la gare et l'hôpital
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal</u> :	28 novembre 2011
<u>Début de délais</u> :	13 avril 2012

2. AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Lobbes pour une période de validité de 10 ans.

La Commission estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune de Lobbes, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT met tout d'abord en évidence la clarté et la qualité de la présentation orale du PCDR, cette dernière étant essentiellement axée autour des regroupements thématiques en lieu et place des différentes parties d'un PCDR comme c'est traditionnellement le cas. Elle a permis une compréhension plus transversale, globale et cohérente de l'opération de développement rural.

La CRAT apprécie la partie I qui décrit de manière complète, fouillée et cohérente les caractéristiques socio-économiques de la commune. Cette analyse permet de cerner les forces et faiblesses du territoire de Lobbes. La Commission souligne la clarté du résumé non technique du diagnostic en début de PCDR, des cartes d'identité des villages et des synthèses AFOM de chaque thématique abordée. La CRAT relève également la qualité des différents documents cartographiques et schémas.

Malgré le respect des tendances générales, la Commission regrette un manque d'actualisation des données utilisées pour le diagnostic. Elle encourage par ailleurs la commune à davantage fouiller la thématique environnementale. Force est de constater que Lobbes mésestime les menaces qui pèsent sur son milieu naturel.

La Commission relève ensuite la bonne qualité globale du processus participatif. Elle souligne les différentes démarches mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible et encourage cette dynamique. Elle met particulièrement en évidence la mise en place du blog « B'Lobbes », véritable outil dynamique et bien structuré ayant favorisé le dialogue entre villageois et acteurs communaux. La CRAT apprécie par ailleurs la méthodologie employée afin de cadrer les questions stratégiques de développement, à l'instar des groupes de travail et groupes de réflexion permettant des échanges entre les différents acteurs communaux et ainsi une plus grande transversalité entre les projets envisagés. Enfin, la Commission se réjouit que la réflexion relative à l'opération de développement rural a conduit la commune à se lancer dans l'élaboration d'un plan communal de développement de la nature et d'un schéma de structure communal.

La CRAT apprécie la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural et territorial telle que présentée dans la partie 3 du document. Elle relève que ce chapitre valorise pleinement le diagnostic socio-économique ainsi que le processus participatif. Les projets retenus sont cohérents avec la stratégie établie.

La Commission souligne particulièrement la qualité de l'approche croisée des analyses AFOM et des groupes de travail au travers des planches cartographiques par thématique. La CRAT met également en évidence le tableau récapitulatif de l'enjeu, des défis thématiques et des objectifs opérationnels du PCDR. Il aide le lecteur à s'approprier le fil conducteur de la stratégie de développement rural. Enfin, la Commission relève que les objectifs de développement sont cohérents avec le contrat d'avenir pour la Wallonie.

En ce qui concerne les fiches-projets, la Commission souligne la qualité globale, la justification et le niveau de détail du contenu des fiches en lot 1. Les projets répondent à différents problèmes relevés dans la partie 1 du PCDR ainsi que lors du processus participatif et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux du développement rural dans la commune. La CRAT met notamment en exergue l'importance et le niveau de réalisation des projets en lot 0, témoin de la proactivité et du dynamisme de la commune et ce, en dépit d'une taille modeste.

La Commission apprécie par ailleurs que les sources de subventionnement soient diversifiées. Elle encourage également Lobbes à revoir la terminologie de certains projets, ces derniers se rapprochant davantage d'objectifs de développement.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention, à savoir *l'aménagement d'une liaison entre la Collégiale, la place de l'Hôtel de Ville et l'ancienne abbaye et étude de potentialité de prolongement vers la gare et l'hôpital*, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité, justifiée et surtout prioritaire. Elle répondra par ailleurs à une demande de l'ensemble de la population communale. La Commission apprécie que ce projet rencontre divers objectifs :

- concrétiser un axe historique ;
- aménager le cœur de Lobbes ;
- créer des liaisons pour les modes doux afin de faciliter l'accès des villageois au centre administratif de la commune ;
- rechercher une alternative intégrée au stationnement de la place ;
- élaborer un fil conducteur à vocation touristique ;
- lier le cœur du village avec les espaces agricoles périphériques...



Pierre GOVAERTS,
Président